

Menuisier - agenceur

Réaliser des travaux de maintenance, d'entretien et de rénovation des ouvrages en bois, dérivés et matériaux de synthèse, de fabrication et d'aménagement des ouvrages menuisés.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

MAINTENANCE CLOS ET COUVERTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

20140

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Assemblage de pièces menuisées (montage, assemblage, finition)
- Conception de l'ouvrage en bois, dérivés et matériaux de synthèse à réaliser (plan...)
- Installation d'ouvrages menuisés et d'équipements liés à l'agencement de pièces
- Mise en place de protections de chantier et/ou individuelles
- Nettoyage et entretien des équipements, machines, outillages, véhicules spécifiques à son domaine d'activité
- Pose de cloisons, de revêtements, de protections murales
- Réalisation de travaux de menuiserie (usinage de pièces sur machine à bois...)
- Réalisation des maquettes, dans son domaine de compétence
- Renseignement de documents, de fichiers (fiches d'activité, de traçabilité, etc.)

SAVOIR-FAIRE

- Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- Évaluer l'état d'un matériau, d'un produit
- Évaluer l'état d'un ouvrage, relatif à son domaine de compétence
- Évaluer la résistance mécanique appropriée à l'ouvrage réalisé
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique de son métier
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Utiliser des matériels, des outils de dépannage, de réparation ou de maintenance, relatifs à son métier
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier

CONNAISSANCES REQUISES

- Bois et dérivés et matériaux de synthèse (22416)
- Calcul, géométrie (11067)
- Dessin en bâtiment (22252)
- Machines et outillages de menuiserie (22434)
- Menuiserie manuelle/machine (22435)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi code ROME : H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)
- [Décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#)

FORMATION

CAP Menuisier, fabricant de menuiserie mobilier et agencement (22404+22416+45019)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 15 juillet 2003](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 4ème ou 3ème générale, professionnelle ou d'insertion ou un SEGPA.

JURY

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession, il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
 - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

Unités d'enseignement général

UG1 Français et histoire-géographie

UG2 Mathématiques-sciences

UG3 Éducation physique et sportive

UNITÉS PROFESSIONNELLES

UP1 Analyse d'une situation professionnelle

UP2 Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement)

UP3 Pose de mobiliers d'agencement intérieur

UNITÉ FACULTATIVE

Arts appliqués et cultures artistiques

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

14 semaines (sur 2 ans)

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires du CAP Menuisier installateur sont dispensés, sur demande, de l'unité UP3 Pose de mobiliers d'agencement intérieur.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Bac pro Technicien menuisier-agenceur (TMA) (22404+22416)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 11 juillet 2005](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En formation initiale, le passage du brevet d'études professionnelles (BEP) rénové ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est intégré dans ce parcours.

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème générale ou 3 ans d'expérience dans le domaine.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier scolaire, tests et entretien de motivation.

JURY

Présidé par un enseignant chercheur, est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
-

PROGRAMME

DURÉE

3 ans (ou 2 ans si titulaire d'un CAP du secteur du bois)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français
Histoire Géographie
Mathématiques/Sciences Physiques
Langue Vivante
Vie Sociale et Professionnelle
Education Physique et Sportive
Education artistique, Arts Appliqués

UNITÉS PROFESSIONNELLES

Analyse technique d'un ouvrage
Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier
Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise
Fabrication d'un ouvrage
Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier
Conduite de systèmes automatisés
Dessin en construction
Hygiène Prévention et Sécurité

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

22 semaines (sur trois ans)

OBTENTION DU DIPLOME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
-

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
-

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
 - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

SPÉCIFICITÉ

- Poseur de cloison

Relations professionnelles

- Responsable maintenance TCE pour la programmation du travail et la prise de décision en matière de réparation
 - Magasinier pour l'approvisionnement en produits
 - Encadrement des services pour la programmation et le déroulement des travaux
 - Fournisseurs extérieurs pour le choix et la réception des matériaux
-

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Agent\(e\) de maintenance générale des bâtiments](#)
 - [Encadrant\(e\) maintenance corps d'état secondaires](#)
-